



# COMMISSION DEPARTEMENTALE GESTION DES COMPETITIONS

du 24/03/2025

\*\*\* Procès-verbal n°12 \*\*\*

---

Membres présents: Bruno BECHET (Président) - Thierry AUBERT (secrétaire) - Léone RIER - Patrick BAILLARD - Éric ANDEOLE - Philippe CHERADAME .

Absent excusé: Romain FELDHOFFER.

Assistent : Marianne PESLE.

---

Informations : Les présentes décisions de la Commission Départementale de Gestion des Compétitions sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans le délai de **SEPT (7) jours**. Toutefois, le délai d'appel est réduit à **DEUX (2) jours** si la décision contestée porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition ou si le calendrier de la compétition l'exige à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.

## 1/ Adoption procès-verbaux :

La Commission procède à l'approbation des procès-verbaux :  
- PV n°11 du 24.02.2025 diffusé le 27.02.2025.

## 2/ Homologation des rencontres :

La Commission homologue les rencontres jouées jusqu'au 03.03.2025, sauf celles relevant d'une procédure en cours.

## 3/ Calendrier général :

Mise à jour du calendrier général.

Nota : La Commission de gestion des compétitions et celle des terrains infrastructures sportives autorisent toutes les rencontres du District, coupes, jeunes et seniors sur le terrain synthétique stade de l'hippodrome 3 du club de l'US Mortagnaise, jusqu'au 30 juin 2025

## 4/ Mise à jour des matchs remis :

Vérification de la liste des matchs reprogrammés.

## 5/ Affaire examinée :

**Match D2 poule B n°28682894 du 01.12.2024  
AS GACEENNE 1 contre US MORTAGNAISE 2**

## Non transmission de FMI ou feuille de match papier :

La commission  
Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,  
Jugeant en premier ressort,

Attendu que le club recevant de l'AS GACEENNE n'a pas transmis la FMI ou une feuille de match papier. Malgré les demandes réitérées, au 24 mars 2025, le club recevant n'a toujours fourni de feuille de match officiel permettant aux différents commissions du district de valider le match.

Attendu que le club de l'AS GACEENNE n'a pas respecté l'article 139 bis des R.G. de la L.F.N. et tout manquement aux dispositions du présent article pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des R.G. de la L.F.N., avec match perdu par pénalité.

**En conséquence, la Commission décide :**

**- De donner match perdu par pénalité (-1 point) sur le score de 0 à 3 à l'équipe de l'AS GACEENNE 1, pour en faire bénéficier l'équipe de l'US MORTAGNAISE 1 sur le score de 3 à 0.**

**- De sanctionner le club de l'AS GACEENNE d'une amende de 30 € pour le motif : non transmission de la FMI (prévue par l'article 200 des R.G. de la L.F.N).**

Les présentes décisions de la Commission Départementale de Gestion des Compétitions sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans le délai de **SEPT (7) jours** à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.

### **6/ Tirage des coupes :**

#### **Coupe Départementale Joel LE PROVOST (8ème):**

- Les matchs se dérouleront le 13.04.2025 sur le terrain du premier club cité.

FC HAUTS DU PERCHE 1	AS GACEENNE 1
AM LA FERRIERE 1	SAM FOOTBALL 1
FC LANDAIS 1	AS BERD'HUIS 1
EP RANES 1	AS SARCEAUX 1
US FLERIENNE 1	SC DAMIGNY 1
US ATHIS 1	A CHAILLOUE 1
ES ECOUVES 1	<b>US MORTAGNAISE 1 OU PAYS D'OUICHE 1</b>
O.ALENCON 1	FC DETENTE DE CHAMBOIS 1

#### **Coupe Le Buisson terrain de sports – Trophée Michel Portier (1/4):**

- Les matchs se dérouleront le 13.04.2025 sur le terrain du premier club cité.

A DE MESSEI 2	US FLERIENNE 2
ESP CONDE/SARTHE 2	<b>FC FLERIEN 3 OU L ST GEORGES GROS 2</b>
JEUNESSE FERTOISE 3	US MORTAGNAISE 2
OC BRIOUZE 2	A DE MESSEI 3

#### **Coupe Sillière (8ème):**

- Les matchs se dérouleront le 13.04.2025 sur le terrain du premier club cité.

SEES FC 1	E ST SYMPHORIEN BRUY 1
FL SEGRIE FONTAINE 1	TRUN FC 1
SC DAMIGNY 2	US MOUSSONVILLIERS 1
AS VALBURGEOISE 1	ST PAUL MONTLIGEON
FC DU PAYS BELLEMOIS 1	A CHAILLOUE 2
AMC BAZOCHES/HOENE 1	AS MONT ANDAINE 1
FC HUISNE 1	FC DETENTE DE CHAMBOIS 2

FC CARROUGES 1	AS MERLERAULT NONANT 1
----------------	------------------------

### **Coupe féminine seniors (8ème):**

- Les matchs se dérouleront le 13.04.2025 sur le terrain du premier club cité.

ES ECOUVES 1	US ANDAINE 2
OC BRIOUZE 2	ESP CONDE/SARTHE 1
AS SARCEAUX 1	FC CARROUGES 1
FC FLERIEN 2	AS BERD'HUIS 1

### **Coupe Cuisine Schmidt U18 (1/4):**

- Les matchs se dérouleront le 12.04.2025 sur le terrain du premier club cité.

<b>US ALENCONNAISE 2 OU SEES FC 1</b>	SS DOMFRONTAISE 1
GRPT JEUNESSE FC 1	FC FLERIEN 2
ESP CONDE/SARTHE 1	AM LA FERRIERE 1
AS VALBURGEOISE 1	AS GACEENNE 1

### **Coupe Cuisine Schmidt U15 (1/4):**

- Les matchs se dérouleront le 12.04.2025 sur le terrain du premier club cité.

JS DE TINCHEBRAY 1	LEOPARD ST GEORGES 1
FC DU PAYS AIGLONS 2	AS LA SELLE 1
FC ARGENTAN 2	AS COURTEILLE ALENCON 2
AS GACEENNE 1	GRPT JEUNESSE FERTOISE 1

## **7/ Règlement Coupe Sillière:**

### **Rappel suivant le règlement des compétitions du DOF :**

- **3 . 1 . 1 . 6 - Conditions** : Exceptionnellement, les clubs devront présenter l'équipe immédiatement inférieure à l'équipe engagée si celle-ci doit disputer le même jour, un match d'une épreuve officielle ayant priorité sur la coupe de District.

- **3 . 1 . 1 . 13 - Cas non prévus** : Les cas non prévus aux présents règlements relèveront de l'appréciation de la Commission d'Organisation compétente du DOF qui s'inspirera, dans la mesure du possible, des Règlements Généraux de la F.F.F. et des Règlements de la LFN.

Aucune restriction sur le nombre de joueur ayant joué en équipe supérieure, lorsque l'équipe 2 du club remplace l'équipe 1 engagée initialement en Coupe Sillière. Aucun report de match ne sera accepté par la commission.

Nota : Les arbitres sont à la charge du District pour les quarts de finale. Par contre pour les huitièmes de finale, les arbitres seront à la charge des clubs pris en compte par le District.

## **8/ Courriers reçus :**

Pris connaissance du courrier de l'US Flérienne.

La Commission passe à l'ordre du jour.

## 9/ Suivi des forfaits :

DISTRICT ORNE		Equipes forfaits				
Compétition / Phase	Poule	Club	Equipe	Match	Date	Montant
Départemental 3	A	531041	Us Champsecret Domp 1	28748907	02/03/2025	50 €
Départemental 4	B	520512	Sc Damigny 2	30156124	09/03/2025	50 €
	C	532106	As Courteille Alenco 2	30156155	23/03/2025	50 €
Départemental 5	A	512981	Co Ceauce 3	30156186	23/03/2025	50 €
	B	547667	Sees Fc 2	53044355	02/03/2025	50 €
				53044360	23/03/2025	50 €
	C	501483	Us Meloise 3	30156258	09/03/2025	50 €
				30156262	23/03/2025	50 €
		549546	Fc Du Pays Bellemois 2	30156259	09/03/2025	50 €
				30156263	23/03/2025	50 €
Féminines D1 À 8	A	513098	A. Chailloue 1	29561831	02/03/2025	15 €
	B	544828	Us Alençonnaise 61 2	53261959	15/03/2025	15 €
		534859	As Magny Le Desert 1	29569458	02/03/2025	15 €
U18 Départemental 2	B	509622	Us Theilloise 21	53116321	08/03/2025	15 €
		531317	Ent.Berd'Huis/Belleme	53116334	22/03/2025	15 €
U15 Départemental 1	A	544828	Us Alençonnaise 61 3	53125440	22/03/2025	15 €
U15 Départemental 2	A	523396	L. St Georges Gros. 2	53125634	01/03/2025	15 €
U15 À 7	A	551672	Fc Argentan 4			10 €
U13 Départemental 2	B	548335	Sam Football 1	29572477	01/03/2025	10 €
U13 Départemental 3	B	501730	Oc Briouze 2	53257812	22/03/2025	10 €
	C	551624	Fc Hauts Du Perche 2	53257835	15/03/2025	10 €
	D	553762	Trun Fc 1	53261053	08/03/2025	10 €
	E	530670	Js De Tinchebray 5	53257897	15/03/2025	10 €
		500543	Vimoutiers Fc 1	29574456	01/03/2025	10 €
	F	531317	As Berd'Huis F. 2	29574471	01/03/2025	10 €
	G	525898	Av. De Messei 5	29574532	01/03/2025	10 €
		553762	Trun Fc 5	29574531	01/03/2025	10 €
Coupe Henri Silliere	A	531041	Us Champsecret Domp 1	53251046	16/03/2025	50 €
Coupe Seniors Féminines 5	A	513098	A. Chailloue 1	53251284	09/03/2025	20 €
		533892	As Sarceaux Espoir 1	53251283	09/03/2025	20 €
		534859	As Magny Le Desert 1	53251285	09/03/2025	20 €

Le secrétaire



Le Président

